



Dossier de Pré inscription MICRO-CRECHE

La pré inscription n'a aucune valeur d'admission définitive et ne vous engage nullement. Ce dossier est à remplir et à renvoyer ou à déposer au CIAS Xaintrie Val' Dordogne. Le gestionnaire vous contactera dans les meilleurs délais pour confirmer ou non votre inscription (suivant les places disponibles). En cas d'acceptation, il vous sera remis le dossier d'inscription définitive avec la liste complète des pièces à fournir. S'il n'y a pas de place et si vous le souhaitez, votre dossier sera mis sur liste d'attente.

Si l'enfant est déjà né :

NOM :

PRENOMS :
.....

SEXE :

DATE DE NAISSANCE :

DATE PREVUE D'ENTREE E A LA MICRO CRECHE :

Si vous êtes enceinte :

NOM DE FAMILLE DE L'ENFANT A NAITRE :

DATE PREVUE D'ACCOUCHEMENT :

DATE PREVUE D'ENTREE A LA MICRO CRECHE :

Dès la naissance, merci de contacter la micro crèche pour confirmer la demande d'inscription et donner le prénom ainsi que la date de naissance de votre enfant.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

Situation familiale : (cocher la case correspondante à votre situation)

- Marié Union libre Pacsé
 Divorcé Séparé Célibataire Veuf(ve)

Si vous être séparé ou divorcé, qui a la garde de l'enfant ? (cocher la case correspondante à votre situation, fournir le jugement de divorce ou le document officiel qui détermine le mode de garde au moment de l'inscription)

- Madame Monsieur Alterné

	PERE	MERE
Nom		
Prénom		
Adresse		
Tel domicile		
Tel portable		
Tel travail		
Email		
Profession		
Lieu de travail		
Régime : CAF, MSA, Autre régime		

Autres enfants à charge (nom, prénom, date de naissance) :

- 1
 2
 3

SOUHAITS DE GARDE

De septembre 2016 à août 2017

Type de contrat souhaité : (cocher la case correspondant à votre situation)

Occasionnel Régulier

Occasionnel : ce mode d'accueil est défini pour une durée non planifiée. Les enfants sont inscrits 48h avant l'accueil, sous réserve de places disponibles.

Régulier : les familles signent un contrat d'accueil individualisé qui indique précisément les conditions d'accueil et qui permet aux parents de réserver une place sur une période définie. Il est révisable sous réserve de places disponibles. Le contrat régulier est d'une durée de 12 mois, il est renouvelable.

Jours de garde (Cocher les jours souhaités)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

Horaires de garde (Amplitude horaire : 7h30-18h30)

	Heure d'arrivée	Heure de départ
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		

Information : la micro crèche est fermée 5 semaines par an ces semaines de congés vous seront précisées à l'inscription.